

IL EST DESCENDU AUX ENFERS...

SAMUEL Bénétreau

Il ne serait guère charitable de soumettre les fidèles qui confessent leur foi en Christ en prononçant cette formule du Symbole des apôtres à des questions trop pressantes : qu'entendez-vous par là ? qu'est-il allé y faire ? ! Leur trouble plus que probable à propos de l'affirmation de ce texte fort vénérable sinon apostolique ne ferait en l'occurrence que rejoindre celui des théologiens. Les études sur le sujet n'ont pas manqué, travaux exégétiques, histoire de l'interprétation, réflexion dogmatique, etc., mais l'unanimité n'a pas été atteinte. Notre modeste propos est d'évaluer ici succinctement la portée des quelques textes qui, traditionnellement, ont été utilisés comme support de cet élément du credo « descendit *in inferna* », élément qui n'a pas été admis, notons-le, aussi anciennement et facilement que les autres. La relative instabilité de l'exégèse met d'ailleurs en lumière cette vérité : les convictions dogmatiques préalables interviennent fréquemment de façon massive dans la lecture même des textes.

Dûment averti et sans prétendre échapper nous-même à tout présupposé (il y a de bons présupposés, ceux qui ne font pas violence au texte...) il nous paraît méthodologiquement important, dans un premier temps, de faire aussi largement que possible abstraction de nos propres convictions pour nous concentrer sur les données du texte saisies dans leur contexte proche.

Quatre passages ont été, en fait, mis au service de cet énoncé christologique, avec au moins une apparence de légitimité. On peut se prononcer rapidement sur deux d'entre eux. Les commentateurs modernes s'accordent pour estimer qu'il serait tout à fait hasardeux de trop construire sur Éphésiens 4.9 où l'on a cette sorte de commentaire de Psaume 68.19 « qu'est-ce à dire sinon qu'il est aussi descendu dans les régions inférieures de la terre ? ». On y voit généralement une mention de l'abaissement du Christ dans l'incarnation, la terre constituant une région inférieure par rapport au ciel. Le deuxième passage, à savoir l'utilisation de Psaume 16.8-10 en Actes 2.25-31 et plus spécialement la reprise à titre de prophétie des expressions « tu ne laisseras pas ton saint voir la corruption », mérite davantage considération dans la mesure où il s'agit bien de la délivrance, dans l'événement de la Résurrection, des « douleurs » et du « pouvoir » de la mort, v. 24. Mais est-il juste de tirer du Psaume plus que Pierre lui-même ne le fait ? Le v. 31 fournit la conclusion même à laquelle ce dernier aboutit : David a donc vu d'avance la Résurrection du Christ et c'est à son propos qu'il a dit « il n'a pas été abandonné au séjour des morts et sa chair n'a pas connu la décomposition ». Pierre ne semble pas tenir à la distinction chère à beaucoup des Pères de l'Église entre le corps dans le tombeau et l'âme dans le shéol puisqu'il ne reprend même pas ici le mot de *psychè* (« âme » ou « vie » ; *nephesh* en hébreu) cité en 2.27a. Aucune tentative, en réalité, pour percer le mystère du « *triduum* » sacré, des trois jours qui séparent le vendredi saint de Pâques, mais le souci d'asseoir sur l'Écriture prophétique la proclamation du Christ ressuscité !

Restent deux textes et deux seulement, mais leur étude se révèle extrêmement délicat. À propos de l'un d'eux, 1 Pierre 3.19, Luther déclare : « c'est un passage obscur comme aucun autre dans le Nouveau Testament ». À notre avis, l'autre, 1 Pierre 4.6, est encore plus ardu ! Un théologien catholique écrit récemment par rapport à toute la section qui englobe les deux textes, 3.18-4.6 : « mais quel théologien affirmerait y voir clair dans un tel domaine »¹ ! Ce n'est guère encourageant et pourtant *nous ne pouvons pas ignorer ces versets qui sont là, dans notre Bible ! Avec patience et humilité il nous faut tenter de percevoir ce que le Seigneur de la Parole veut nous y communiquer. Une suggestion, avant de nous atteler à la tâche : pourquoi ne pas remercier Dieu*

¹ Ch. PERROT, « La descente aux enfers et la prédication aux morts », in idem (sous dir.), *Études sur la première lettre de Pierre*, Congrès de l'ACFEB 1979, Lectio divina 102, Paris, Cerf, 1980, p. 246.

de ce que de tels passages demeurent malgré tout l'exception, la clarté globale du message biblique étant reconnue !

La prédication aux esprits en prison : 1 Pierre 3.19

La simple lecture des différentes traductions françaises, sans parler des notes qui les accompagnent parfois, permet de repérer aisément les points sur lesquels les choix exégétiques majeurs vont s'opérer. Le texte grec aide à les cerner.

1. La question du rapport avec le verset précédent, où sont rappelées l'efficacité salutaire des souffrances uniques du Christ et la victoire qui les couronne (« vivifié quant à l'Esprit »), est posée au début du verset par le relatif *én hô*. Il peut avoir comme antécédent *pneumati*, « quant à l'Esprit » et signifie alors « dans cet Esprit » ou « par cet Esprit ». Mais la tournure *én hô*, assez fréquente dans l'épître (les emplois les plus comparables se trouvent en 1.16 et 4.4) peut reprendre non seulement un substantif mais un groupe de mots, voire la totalité du v. 18, bien que la richesse et la diversité de ce verset rendent cette dernière solution peu vraisemblable. Si le relatif vise plus que le mot « Esprit », c'est la dernière affirmation du v. 18 « vivifié quant à l'Esprit » qui paraît fournir le meilleur antécédent et l'on peut traduire « en cela » ou « c'est alors » ; la « prédication aux esprits » s'inscrit, est-il donc précisé, dans le cadre de cette vivification. Encore faut-il évaluer la portée de cette dernière affirmation et s'expliquer sur l'antithèse « mis à mort quant à la chair / vivifié quant à l'Esprit ». L'opposition chair / Esprit est encore comprise comme la distinction anthropologique entre le corps et l'esprit du Christ par de bons auteurs comme l'évangélique A. Stibbs ou le catholique C. Spicq ; on peut et même on doit alors envisager la « vivification » comme distincte de la Résurrection puisque limitée à l'esprit, ce qui autorise la thèse d'une activité « spirituelle » du Christ antérieure à la Résurrection, éventuellement au séjour des morts. Mais il y a lieu de préférer une autre interprétation de cette opposition chair / Esprit qui permet de maintenir pour les deux groupes « mis à mort quant à la chair » et « vivifié quant à l'Esprit » le contraste courant dans le Nouveau Testament entre la Croix et la Résurrection. Avec de nombreux commentateurs (J. N. D. Kelly, L. Goppelt, etc.) nous pensons qu'il s'agit ici avec *sarx* et *pneuma* de l'antithèse entre deux domaines, mieux encore, entre deux modes d'existence, l'existence humaine terrestre, au sein de laquelle s'inscrit la Crucifixion, et l'existence nouvelle, glorieuse, spirituelle, exaltée, qui s'affirme avec éclat dans la Résurrection.

Qu'on relie *én hô* au seul antécédent *pneumati* ou à l'expression *zôopoiètheïs pneumati* on arrive à la même conclusion : *l'activité du Christ affirmée au v. 19, à savoir sa « prédication » doit être située dans la trajectoire de son triomphe, après la Résurrection et non auparavant. Nous proposons, avec la TOB, la traduction « c'est alors » pour indiquer cette condition d'exaltation qu'introduit la Résurrection.*

2. *Lieu traditionnel d'affrontement majeur, la curieuse formule τοῖς ἐν φυλακῇ πνεύματιν, « aux esprits en prison », a été interprétée de trois façons :*

a. Ce sont les âmes des contemporains de Noé au séjour des morts (c'est, semble-t-il, la plus ancienne lecture du passage). Le point fort de cette solution se trouve dans le lien aisé qui s'établit avec le v. 20 et l'évocation du temps du Déluge, mais elle se heurte à deux graves difficultés pour parler des défunts de Nouveau Testament emploie généralement le mot *psychè*, « âme » et non *pneuma* et l'idée même d'un ministère du Christ dans le shéol s'accorde mal avec le caractère triomphal de *én hô* tel que nous l'avons compris. Certes, dans la littérature juive, le séjour des morts est parfois présenté comme une prison. Mais la solution a révélé sa faiblesse dès les premiers siècles en ce qu'une activité du Christ limitée à ces habitants précis a semblé étrange et qu'une tentation très forte à élargir le groupe des bénéficiaires de la « prédication » aux enfers s'est manifestée : on est passé très vite, et cela sans justification exégétique, des âmes des contemporains de Noé à l'ensemble des âmes du shéol et même, par un étonnant détour, on en est arrivé aux justes de l'ancienne alliance, alors que les contemporains de Noé étaient surtout remarquables par leur rébellion...

b. Le nom prestigieux d'Augustin d'Hippone est attaché à la seconde solution. Dominée par la référence à l'événement du Déluge et au salut de Noé, elle voit dans les « esprits » les contemporains de Noé mais perçus non plus comme défunts, au séjour des morts, mais dans leur existence terrestre, prisonniers de leur méchanceté et de leur incrédulité. Le ministère du Christ revêt alors un caractère « historique » ; en fait c'est par le moyen de Noé « prédicateur de la justice », 2 Pierre 2.5, que le Christ dans sa préexistence (= en Esprit) aurait adressé un message à ces rebelles notoires. Le plus sérieux problème posé par cette lecture, à bien des égards tentante, est celui du sens qu'il devient nécessaire d'accorder à la tournure « en Esprit » (voir les considérations ci-dessus, à propos de *én hô* ; le recours à 1 Pierre 1.10, comme appui, ne suffit pas pour entraîner la conviction, car, là, le *pneuma* est clairement désigné *pneuma christou*, « Esprit de Christ » et il y a référence à une fonction très largement attestée de l'Esprit, la production de la prophétie).

c. Avancée par F. Spitta à la fin du siècle dernier, la troisième solution laisse à *pneumata* son sens le plus habituel dans le Nouveau Testament « esprits invisibles », c'est-à-dire anges ou démons. Seraient visés ici des anges rebelles, des puissances invisibles déchues et leur prison consisterait en quelque sphère du monde invisible où, condamnés et enchaînés, ils attendraient le jugement ultime. Quel est alors le rapport avec le v. 20 et l'époque de Noé ? Il serait fourni par la narration de Genèse 6-8 où des anges libidineux, des « fils de Dieu » égarés, succombent à la tentation et où cette déchéance précède immédiatement (et peut-être induit) les débordements de l'iniquité des hommes, débordements qui vont appeler la sanction du Déluge (Gn 6.1-8). Quiconque estimerait ce rapport vraiment ténu et toute cette reconstruction fantastique se devrait de prendre en compte l'intérêt porté à ces anges de Genèse 6 par Jude 6 et 2 Pierre 2.4, textes auxquels il conviendrait d'ajouter plusieurs passages de la littérature du bas judaïsme, entre autres l'apocryphe appelé *Livre d'Hénoch*. 2 Pierre 2.4 peut d'autant moins être négligé que les anges déchus y sont aussi prisonniers, retenus dans des « abîmes de ténèbres » et que leur péché, ainsi que le jugement sur leur péché, est mentionné immédiatement avant celui de « l'ancien monde » (rappel du Déluge et de la fidélité de Noé).

3. Reste à déterminer ce qu'il faut entendre par *kèrussein*, « prêcher » ou « proclamer » ? Le sens fondamental, reconnu par tous, « faire retentir un discours public » laisse, pour le Nouveau Testament, cette question ouverte : le verbe implique-t-il obligatoirement l'idée d'une proclamation de l'Évangile, c'est-à-dire, d'une annonce et d'une offre de salut, ou peut-il indiquer un autre type de proclamation, par exemple celle d'une condamnation ou d'une victoire ? Généralement toute ambiguïté est levée par l'adjonction d'un complément ou d'une proposition qui précise le contenu du message ; ce n'est pas le cas ici. Les emplois absolus, sans détermination, rares dans le Nouveau Testament, apparaissent, en fait, seulement là où le contexte éclaire le lecteur. Dans les évangiles synoptiques (Mc 1.38-39 ; 3.14 ; 6.12 ; 16.20 ; Mt 11.1 ; Lc 4.44) *kèrussein* s'inscrit dans le cadre du ministère de Jésus ou de celui des disciples et la proclamation essentielle a été définie dès le départ : l'Évangile du royaume et sa proximité (Mc 1.14 ; Mt 4.12-17 ; Lc 4.14-15). On ne relève aucun emploi de ce type dans le livre des Actes et les quelques exemples pauliniens (1 Co 9.27 ; 15.11 ; Rm 10.14-15) se rattachent directement à la mission de l'apôtre et sont en outre éclairés par diverses notations (cf. 1 Co 9.23 ; 15.3 ; Rm 10.15). Le verbe ne se suffit donc pas à lui-même mais est explicité par ce qui l'entoure dans tous les cas, il est vrai, c'est la proclamation de l'Évangile en vue du salut qui est signifiée. Un texte fait exception, cependant, et on l'oublie trop souvent : en Apocalypse 5.2, dans un cadre qui n'est plus terrestre, retentit une voix angélique. Encore une fois *kèrussein* reçoit tout l'éclairage dont il a besoin puisque la proclamation est enregistrée : « l'Agneau est digne d'ouvrir les sceaux... ». Cette annonce qui se répercute dans tout l'univers, visible et invisible, n'est pas offre de salut mais attestation solennelle d'une autorité, à laquelle répond la louange de toute créature. Ainsi la portée exacte de *kèrussein* ne doit pas être considérée comme préétablie mais est fournie par le contexte.

À l'évidence, tout choix portant sur l'un des trois points énumérés retentit sur la façon d'aborder les autres. En réalité, quatre lectures majeures et globales ont été et demeurent

proposées, chacune étant susceptible de variantes mineures. Nous les mentionnons sans indiquer encore notre préférence car un choix éclairé devra prendre en compte également les conclusions qu'apportera l'étude de 4.6 :

a. *l'énoncé d'un ministère actif et positif du Christ dans le shéol au bénéfice des justes de l'ancienne alliance, annonce de victoire, voire « libération ».* Cette interprétation a prédominé dans le catholicisme traditionnel surtout depuis qu'elle a été soutenue avec vigueur par le cardinal Bellarmin comme réfutation de la solution d'Augustin et comme réplique aux attaques des Réformateurs contre certaines doctrines et pratiques de l'Église. Le Christ aux enfers, selon Bellarmin, aurait, en effet, délivré les justes d'avant la Croix en leur ouvrant les portes des limbes et aurait stimulé l'espérance des âmes au purgatoire. Pour s'en tenir au domaine exégétique, une grave difficulté surgit : il faut admettre que les « esprits en prison » du verset 19 sont devenus des justes, que leur rébellion a cessé avant leur descente au séjour des morts. S'appuyer sur le « jadis » de 20a pour établir cette « conversion » (– ils ont été jadis rebelles, mais ils ne le sont plus... –) n'emporte pas la conviction.

b. *une prédication du Christ préexistant aux contemporains de Noé, pendant leur existence terrestre, par le moyen du patriarche lui-même, prédication muette, par sa fidélité dans la construction de l'arche, ou discours de condamnation et d'appel à la repentance, dans la ligne de certains textes juifs.* K. Barth rejoint cette proposition augustinienne (*Dogmatique* V.4 T.4, p. 221-222) mais ses explications restent sommaires. Il affirme, par exemple, que l'expression « vivifié quant à l'Esprit » signifie la seigneurie intemporelle du Christ. Cette intemporalité fait problème, pensons-nous (c'est bien plus le moment de la Résurrection-Exaltation qui est suggéré par l'opposition avec le « mise à mort selon la chair »).

c. *une « évangélisation » du séjour des morts, donc une possibilité de salut post mortem pour ceux qui, sur la terre, ont été incrédules ou n'ont pas eu l'occasion d'entendre la Bonne Nouvelle.* Cette solution, avancée avec plus ou moins de force et de précision, a toujours eu des adeptes depuis l'optimisme et les tendances universalistes de l'école d'Alexandrie. L'amour efficace du Christ pour les pécheurs, 3.18a, se révèle, dit-on, précisément en ceci : même les plus grands rebelles d'autrefois, les hommes du Déluge, reçoivent encore l'offre du salut... Sont alors posées des questions théologiques extrêmement sérieuses et, pour nous limiter encore une fois aux données du texte, se crée une tension bien difficile à résoudre avec l'annonce du jugement divin sur le méchant qui retentit fortement dans la première de Pierre (cf. 1.17 ; 2.8 ; 3.12 ; 4.5 ; 4.17).

d. *une proclamation, proclamation de victoire plus que de condamnation (les anges rebelles sont déjà condamnés...) par le Christ ressuscité et exalté allant (poreutheïs, « allant » et non pas « descendant » ; même terme en 3.22) occuper sa place d'autorité souveraine aux côtés du Père.* Le monde invisible et, entre autres, le lieu de détention des anges déchus de Genèse 6 fournit le cadre de cette proclamation. Nous avons évoqué la question du rapport avec les v. 20 et 21. Nous n'y revenons pas, mais il est juste de considérer aussi la qualité du lien avec le v. 22 où s'ouvre à nouveau une perspective triomphale.

L'évangélisation des morts : 1 Pierre 4.6

Deux problèmes déterminent la compréhension de ce verset, le second constituant en réalité une conjonction de plusieurs problèmes...

1. *l'identité des nekroï, « les morts », à qui l'Évangile a été aussi annoncé.* Il va sans dire qu'on ne peut négliger de prendre en considération l'emploi du même terme au v. 5 : il s'inscrit là dans le rappel des droits du souverain juge et dans l'annonce de sa prochaine intervention pour rendre à chacun son dû, « vivants et morts », *zôntes kai nekroï*. L'universalité du jugement définitif se manifeste en ceci : il atteindra ceux qui, en ce jour, seront vivants et tous ceux qui auront connu la mort auparavant. Les *nekroï* du v. 6 devraient, il est assez logique de le penser, être des morts au sens courant du terme et il apparaît inopportun de rechercher des sens dérivés. Une remarque s'impose, toutefois s'il s'agit du même genre de morts, il ne s'ensuit pas nécessairement que le

groupe de ceux qui sont mentionnés au v.6 recouvre exactement l'ensemble de ceux qu'atteint le jugement dernier. Les deux ensembles ne sont vraiment superposables que si coïncident dans le temps « évangélisation » et jugement. L'« évangélisation » peut et doit (aoriste) prendre place à un autre moment, par exemple la période déterminée par l'emploi du verbe *euëggelithè*, c'est-à-dire le temps où les morts ont été évangélisés. Ici deux solutions se présentent : un temps où, déjà morts, ils auraient reçu au shéol, lors d'une descente du Christ aux enfers, le message de l'Évangile, ou le temps précédant leur mort sur la terre, qui aurait été pour eux l'occasion d'entendre (et, éventuellement de recevoir) la Bonne Nouvelle. La fin du verset doit nous aider à retenir la meilleure solution.

Si l'on croit pouvoir ne pas donner au mot *nekroi* du v. 6 la même valeur qu'à celui du v. 5, on « spiritualise » et on y voit des *personnes* « spirituellement mortes » bien qu'appartenant au monde visible et terrestre.

2. *la portée de la subordonnée finale ou consécutive* (E. Schweizer envisage même la possibilité d'une causale ! Mais un *hina* causal est rare) *qui termine le verset*. Les difficultés s'accumulent ! La structure est curieuse : la correspondance antithétique entre les deux membres de la proposition (*mén / dé*) s'établit aisément pour les déterminations « selon les hommes » / « selon Dieu » et « quant à la chair » ! « quant à l'Esprit » mais, pour ces éléments décisifs que sont les verbes, (« être jugés » et « vivre ») les registres diffèrent. *Zèn*, « vivre », a dans l'épître (1.3 ; 1.23 ; 2.4-5 ; 2.24) le sens plein de vie authentique, procédant de Dieu. Le deuxième membre de la subordonnée évoque donc bien une vie plénière, selon Dieu, « quant à l'Esprit », c'est-à-dire, dans la ligne de l'emploi de *pneumati* en 3.18, se déroulant dans la sphère de l'existence achevée, glorieuse, céleste. La formule « afin qu'ils soient jugés », appelée à faire contraste avec « afin qu'ils vivent » est plus délicate à déchiffrer. L'antithèse naturelle du thème de la vie est celui de la mort. Or, dans le Nouveau Testament, le verbe *krinein*, « juger », signifie parfois « condamner », « punir » (Jn 3.17-18 ; 16.11). On peut donc penser ici à l'opposition entre la vie véritable et une mort infligée comme condamnation, à la suite d'un jugement.

Cette mort par condamnation, si l'on adopte cette lecture recommandée par la structure de la proposition, ne peut guère relever de la justice divine, puisqu'elle est « selon les hommes, quant à la chair ». Il faut donc penser à un jugement et à des sanctions infligés par les instances humaines, selon la volonté et les normes des hommes, dans le cadre de l'existence terrestre. Reste à établir le lien entre ce jugement-condamnation, œuvre des hommes (et, selon toute vraisemblance, plus particulièrement de la société païenne, éventuellement des autorités païennes mentionnées dans les versets précédents) et l'évangélisation des *nekroi*, (le verbe *euaggélizesthai*, en particulier dans ses rares emplois au passif, comme ici, désigne toujours une activité terrestre, historique, de propagation de la Bonne Nouvelle du salut : Mt 11.5 ; Lc 7.22 ; 16.16 ; Gl 1.11 ; Hé 4.2,6 ; 1 P 1.25 ; 4.6).

Ce lien ne se forme avec bonheur que si l'on opte pour une évangélisation des morts pendant leur existence en ce monde, période pendant laquelle ils ont non seulement entendu et reçu l'Évangile mais aussi pu subir les dures sentences d'un milieu hostile et de tribunaux. On parvient alors à cette conclusion dans cette subordonnée, Pierre oppose, à propos des chrétiens déjà morts, les décisions et les évaluations des hommes au jugement et à l'approbation de Dieu.

Le v. 6, tel que nous le comprenons, vient donc, après le rappel, au v. 5, du châtement qui tombera sur les calomnieurs et les persécuteurs des croyants, compléter la pensée en revenant au thème central de l'encouragement à la constance dans l'épreuve et en montrant, dans la ligne des considérations de 3.13-17, que les chrétiens, en dépit des apparences, ont choisi la bonne part. Même ceux d'entre eux qui sont morts sans avoir rien obtenu, sans être sortis d'une situation de détresse et d'humiliation aux yeux du monde, n'ont pas entendu et reçu la Parole en vain : un avenir (et quel avenir !) leur est dès maintenant assuré en Dieu. Nous proposons une traduction-paraphrase qui tend à expliciter l'interprétation qui nous paraît la meilleure :

« À ceux qui sont morts, également, l'Évangile a été annoncé dans ce but : jugés et condamnés sur cette terre selon la volonté et les normes humaines, ils vivent authentiquement, selon Dieu, une existence nouvelle et glorieuse ».

Conclusion

Le moment est venu de *comparer 3.19 et 4.6*. La première possibilité, très largement exploitée, consiste à poser au départ une similitude. Aussi retrouve-t-on pour 4.6 les directions ébauchées à partir de 3.19.

La croyance ancienne en une descente effective de l'âme du Christ au shéol, fondée sur 3.19, peut se trouver renforcée par l'énoncé de 4.6 « les morts ont été évangélisés ». En même temps, cette dernière expression soutiendrait l'idée d'une offre de salut et de conversion possible dans le shéol (exégèse qui, naturellement, a eu les faveurs de la théologie libérale) au détriment de celle d'une simple libération des justes de l'ancienne alliance. Ainsi avantage serait acquis pour la lecture « c » de 3.19 par rapport à « a ».

La solution augustinienne peut également être maintenue, à condition de retenir pour *nekroï*, en 4.6, la signification « personnes spirituellement mortes ». Dans ce cas l'évangélisation a eu un cadre terrestre et le verset voudrait montrer que même ces « morts » ont eu l'occasion d'entendre un message qui leur proposait de vivre authentiquement.

La dernière interprétation majeure a ceci de particulier qu'elle implique, au contraire des précédentes, une disjonction entre 3.19 et 4.6. Les deux versets ne sont plus parallèles alors que 3.19 atteste une proclamation victorieuse du Christ dans le monde invisible, 4.6 s'intéresse à ceux que l'évangélisation a touchés au moyen de divers prédicateurs et proclame la finalité de cette prédication. Disjoindre ainsi n'est-ce pas avouer une faiblesse de l'analyse ? Pas nécessairement puisque, nous l'avons dit, la formulation diffère considérablement. Encore faut-il parvenir à insérer ces deux versets dans un tout cohérent, c'est-à-dire trouver un fil conducteur pour la section 3.18-4.6. Sans même tenter de le démontrer ici, nous croyons relativement aisé d'y découvrir la direction maîtresse suivante, amorcée d'ailleurs dès 3.13-17 : *le chrétien prêt à souffrir pour et avec son Seigneur ne doit pas vivre dans la crainte et la tristesse car il a fait le bon choix. Dans le sillage du Christ exalté et triomphant, malgré l'agressivité du monde païen, il recevra la grâce de la vie, car Dieu est trop juste pour accepter définitivement l'injustice du monde présent.*

Ces deux versets restent difficiles et chaque interprétation conserve quelques aspérités. Tout dogmatisme étant banni, notre préférence va nettement vers la dernière proposition, celle qui dissocie, sans les couper l'un de l'autre, ces deux textes. Grâce, entre autres, à une meilleure connaissance de la littérature juive, après les travaux de Bo Reicke et de W. J. Dalton, elle avait d'ailleurs dominé les études contemporaines. Mais une contre-offensive s'est dessinée récemment. Celle-ci a pris la forme d'un retour à la vieille doctrine d'une descente réelle du Christ aux enfers (H. J. Vogels) ou des contours subtils au service du thème de l'universalité de l'œuvre salvifique du Christ souffrant (L. Goppelt, Ch. Perrot). Les considérations embarrassées des deux derniers auteurs cités démontrent d'abord, nous est-il apparu, la fascination permanente de l'universalisme, c'est-à-dire de l'extension à tous les hommes, quelque ait été leur attitude à l'égard de l'Évangile, des bénéfiques de l'œuvre du Christ. Mais ces deux exégètes savent aussi qu'une telle perspective ne peut s'accorder avec des déclarations scripturaires parfaitement claires ; ils avancent donc avec circonspection, s'entourant de précautions, de silences, voire d'ambiguïtés...

Une évidence au moins s'impose : *la thèse d'un ministère spécifique du Christ parmi les âmes du séjour des morts n'a pas de fondement biblique indiscutable*. Il n'est pas impliqué dans l'interprétation à nos yeux la plus satisfaisante de 1 Pierre 3.19 et 4.6. Ceux qui croiraient devoir conserver cet aspect de l'abaissement du Fils de Dieu ne seraient pas autorisés pour autant à en tirer, sur la question décisive du salut, des conclusions qui n'auraient pas l'appui de l'enseignement global de l'épître de Pierre et du Nouveau Testament en général. La formule du Credo, pour quiconque y demeure attaché, devrait sans doute recevoir un sens affaibli (mais l'ambiguïté n'est

pas levée... !), par exemple une adaptation « psychologique », à la manière de Calvin pour qui sont ainsi désignés les tourments épouvantables subis par le Christ livré, à notre place, au juste courroux de Dieu.

(Mis en forme pour la mise en ligne en mai 2007)